

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 506-15-2022

Avis est par la présente donné par la soussignée greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2022, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 506-15-2022, modifiant le règlement 506 2015 et ses amendements concernant l'administration et la régie de certains biens, services et activités dispensés par la Municipalité, plus précisément, afin d'établir un tarif de location de la salle située au 30, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Dr Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 15^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2022.

(Original signé)

Marie-Josée Masson

Directrice générale et greffière-trésorière